

**REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
du 17 octobre 2019  
Compte rendu**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2019 s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le dix-sept octobre deux mil dix-neuf.

Nombre de membres en exercice au conseil municipal :	10
Qui ont pris part à la séance	09
Votants	09

Présents : Mmes DUPLAN Elina - PERRIN Marie Joséphe - PEYRON Anne-Marie –  
RENARD Brigitte  
Arrivée de Mme ARSAC Pascale à 20 h 45  
Mrs BRACHET Florian - PASCAL Jean-Claude – VANSTEENBERGHE  
François

Absents excusés : Mr ASTIER Denis

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**Retrait des communes de Saulce Sur Rhône et Mirmande du Syndicat d'Irrigation Drômois (S.I.D)** **DM n°30-2019**

Monsieur Le Maire donne lecture des délibérations prises par les communes de Saulce-Sur-Rhône et Mirmande de Monsieur Le Président du S.I.D., relative à la sortie du Syndicat.

Après lecture de la délibération du Conseil Syndical du S.I.D. du 21 mars 2019 et après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait des communes.

VOTANTS : 8/9

**Approbation des nouveaux statuts du S.I.D. applicables à compter des élections municipales de 2020** **DM n°31-2019**

Monsieur Le Maire donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (S.I.D.) applicables à compter des élections municipales de 2020.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du S.I.D.

**Révision libre de l'attribution de compensation** **DM n° 32-2019**

Pour mémoire, en 2018, il a été proposé que Montélimar agglomération verse une subvention à l'ADMR de Cléon d'Andran en substitution des communes contributrices avec modification de leur attribution de compensation.

Or, cette proposition n'a pas été accueillie de manière consensuelle, même si aujourd'hui l'agglomération a continué à soutenir cette association. Les communes concernées ne verront donc pas évoluer leur attribution de compensation de ce fait.

Par ailleurs, et dans un objectif d'équité territoriale, il a été proposé d'annuler la baisse, effectuée en 2005, de l'attribution de compensation des communes suivantes pour leur contribution à l'ADMR de La Bégude de Mazenc :

	AC 2005
Allan	- 106 €
Ancone	- 71 €
La Batie Rolland	- 61 €
Châteauneuf du Rhone	- 168 €
La Coucourde	- 56 €
Espeluche	- 76 €
Montboucher sur Jabron	- 121 €
Montélimar	- €
Portes en Valdaine	- 25 €
Puygiron	- 26 €
Rochefort en Valdaine	- 23 €
Savasse	- 83 €
La touche	- 12 €
Les tourettes	- 49 €
<b>Total</b>	<b>- 877 €</b>
Saulce 2010	- 420 €

Cette modification est possible grâce à la procédure de révision libre des attributions de compensation prévue à l'article 1609 nonies C du CGI

S'agissant d'une révision libre des attributions de compensation, il est précisé que le conseil communautaire doit délibérer à la majorité des 2/3 de ses membres et que chaque commune intéressée doit, elle, délibérer à la majorité simple sur le montant d'Attribution de compensation déterminé par évaluation expresse du rapport de la CLECT.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** le nouveau montant de notre attribution de compensation à compter de 2019 comme indiqué sur le rapport de la CLECT ci-annexé,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente.

**Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'installation de climatisation réversible à l'école maternelle** **DM n° 33-2019**

Le Maire fait part au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise ENERGIE COLD de Montboucher Sur Jabron, qui s'élève à 8 310,00 € HT pour la fourniture et la pose d'une climatisation réversible à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants est d'accord pour réaliser des travaux d'installation d'une climatisation réversible à l'école maternelle. Il sollicite la REGION AUVERGNE RHONE ALPES pour la subvention correspondante à 8 310,00 € HT de travaux.

## QUESTIONS DIVERSES :

### Compte rendu réunion du chantier boulangerie du 11 octobre 2019 :

Le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion a été envoyé au Conseil Municipal. Les travaux vont démarrer semaine 46. Le Maire invite le Conseil Municipal à venir aux réunions de chantier les mercredis 23 octobre, 30 octobre et 6 novembre 2019 à 10 h 30.

Chauffage poêle à granules Le Prieuré : Le contrat de l'entretien annuel pour les 2 poêles à granules s'élève à 267,30 €. Il sera refacturé aux locataires mensuellement.

Chauffage appartement au-dessus de la Mairie : Le Conseil Municipal décide de remplacer le radiateur existant dans le logement situé en dessus de la Salle du Conseil. Le Maire informe le Conseil Municipal que les portes vont être changées dans les 2 logements.

Salle des fêtes : Le Maire informe que cet été plusieurs vitres de la salle des fêtes ont été endommagées. Il a porté plainte à la Gendarmerie et fait une déclaration à l'assurance. Une enquête est en cours et les vitres ont été changées.

Résultat consultation coupes d'eau Chemin de la Fontaine Salée/Chemin de Mativet : 37 personnes concernées par ces chemins ont été consultées, le résultat est le suivant : 70 % sont pour garder les dos d'ânes et 30 % pour les ôter.

Cimetière : Le Maire a demandé à une entreprise d'effectuer un désherbage thermique dans les 2 cimetières. L'employé communal ôtera les mauvaises herbes avant la Toussaint.

Pompiers : Une demande est faite par les Pompiers pour faire leur banquet annuel dans la salle des fêtes le Samedi 14 Décembre au soir. Le Conseil Municipal répond favorablement à leur demande.

Dates réparation et pose guirlandes de Noël : La réparation se déroulera le 22 Novembre 2019 à 8 h 30 et la pose le Samedi 7 Décembre 2019 à 9 h 00. La dépose de celles-ci se fera le 11 Janvier 2020 à 9 h 00. Le Maire invite le Conseil Municipal à se libérer pour ces dates-là.

Date spectacle et remise colis de Noël pour nos Aînés : se déroulera le Samedi 14 Décembre 2019 à 15 h00. Brigitte RENARD s'occupe des Colis et du Spectacle.

Date des Vœux du Maire 2020 : se dérouleront le Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22 h 30.

  
Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL